



AVIS PUBLIC

Règlement numéro 629-2024 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils et remplaçant le Règlement numéro 327-2006

Par la présente est donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 2 juillet 2025, le conseil municipal a adopté son Règlement numéro 629-2024 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils et remplaçant le Règlement numéro 327-2006. La Municipalité a reçu l'approbation par le Ministère des Transports et de la Mobilité durable en date du 21 août 2025, le Règlement pouvant entrer en vigueur 30 jours après cette approbation, soit le 21 septembre 2025.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit Règlement au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 25 août 2025.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière